Image not found or type unknown

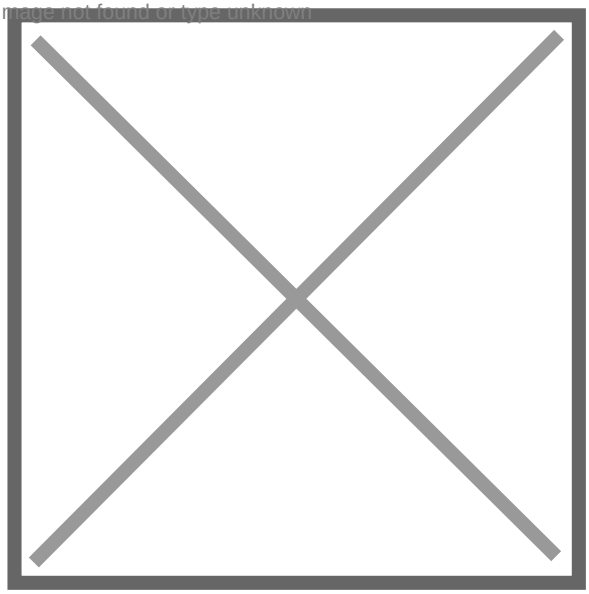

Détournement de la finalité du droit des marques

Par **valoriane**, le **19/12/2008** à **13:36**

La société GUCCI à enregistré un produit en tant que marque alors que la marque est un droit sur un signe pour designer un produit.
Cela n'a pas pour objectif de protéger une création(doctrineS.Choisy, Le domaine public en droit d'auteur,Litec,2002).

Il existerait un vide juridique qui permettrait cela.
Le problème est que ansi certains obtiennent une protection illimitée et donc un monopole illégitime puisque le vrai droit applicable est contourné.

Avez vous quelques exemples.

GUCCI utilise c'est argument pour attaquer des créateurs qui réalisent des bijoux style équitation mors. Il y a t il d'autres cas ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés